

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 39 (1951)

**Heft:** 792

  

**Artikel:** Rectification

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-267525>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## DE-CI, DE-LA

### Nations Unies

Mme Kraemer-Bach, avocate à Paris, une amie de notre journal auquel elle a collaboré, fait partie de la délégation française à l'Assemblée des Nations Unies. La délégation comprend encore Mmes H. Lefaucheur, G. Peyrols, Hélène Campinchi et Labeyrie.

\*

L'Assemblée générale des Nations Unies a nommé, à la présidence de la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles, Mlle Figueroa (Chili) dont nous avions déjà noté les interventions remarquées à la session du Conseil économique et social à Genève, cet été.

### Angleterre

Lors des dernières élections anglaises, sur un total de 1375 candidats qui se présentaient, 74 étaient des femmes. Sur les 625 membres élus, il y a 17 femmes:

**Parti travailliste:** Miss Alice Bacon, Mrs Braddock, Miss Elaine Burton, Mrs Castle, Mrs Corbet, Mrs Cullen, Miss Herbison, Miss Jenny Lee, Mrs Mann, Dr Edith Summerskill, Mrs White.

**Parti conservateur:** Vicomtesse Davidson, Mrs Hill, Miss Hornby-Smith, Miss Horsburgh, Lady Tweedsmuir, Miss Irene Ward.

\*

Miss Florence Horsburgh a été nommée ministre de l'éducation dans le nouveau cabinet Churchill.

\*

Miss Hornby-Smith a été nommée secrétaire parlementaire au ministère de la Santé.

\*

Le corps de police de Londres compte actuellement 340 agentes qui, dans leur uniforme seyant et bien coupé peuvent être fières du travail accompli par elles et de l'approbation du public.

### Allemagne

Le Bundestag, à Bonn a désigné quinze juristes qui feront partie de la plus haute cour de justice du pays. Parmi eux, on compte une femme Dr Erna Scheffler-Landsgerichtrat, de Dusseldorf.

\*

Dr Scheffler avait l'an dernier, à l'assemblée annuelle des juristes d'Allemagne, présenté une résolution en faveur de la révision de la loi sur la famille.

### Israël

La loi — adoptée en juillet par le Parlement — qui consacre les droits politiques féminins, concerne non seulement les femmes juives, mais encore les femmes arabes.

**Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.**

### France et

#### Territoires d'Outre-mer

Le général de Lattre de Tassigny a remis la Croix de guerre à neuf membres du personnel féminin des forces d'Extrême-Orient. Trois citations à l'ordre de l'armée ont été décernées, dont celle du médecin capitaine André Valérie, assistante de neuro-chirurgie, parachutiste et pilote d'hélicoptère, qui a opéré des blessés à proximité de l'ennemi, où elle a pratiqué vingt-huit interventions chirurgicales et a été volontaire pour se faire parachuter sur des postes isolés.

\*

Il y a quelques mois, à l'Assemblée nationale française, une députée, Mme Verger, a défendu avec éloquence la nécessité de rendre obligatoire l'instruction des filles dans les territoires d'Outre-mer. Elle a rappelé les efforts et les déclarations de plusieurs femmes éminentes dans les pays arabes eux-mêmes, tels le Maroc, l'Égypte, l'Irak: « La femme est la mère de l'homme. Si elle était instruite, ses enfants deviendraient utiles à leur peuple ». « Le gouvernement irakien a établi un programme d'instruction pour les deux sexes, en vue de préparer des générations de jeunes gens et de jeunes filles et de les familiariser avec les armes de la vie qui ont assuré le succès aux nations modernes ». « Il faut que les jeunes filles et les garçons soient au même régime scolaire afin que les nouvelles générations de femmes cessent d'être des créatures ignorantes et soumissent à l'arbitraire politique et social ».

### Grèce

Le Conseil des femmes grecques a demandé, une fois de plus, les droits politiques complets — et non seulement municipaux — au moment des élections de septembre.

### Océanie

Mrs Grounds a été élue député en Tasmanie le 30 septembre dernier, c'est la seconde femme qui obtient un siège dans le Parlement de ce pays.

### Suisse

Les Amies de la jeune fille viennent de perdre un de leurs membres particulièrement actif et dévoué du Comité central, Mlle Louise Rivier.

\*

M. Pierre Verdon, rédacteur en chef de *Fribourg Illustré*, un excellent journaliste, un écrivain et poète de talent aussi, est décédé récemment. Maintes fois il avait témoigné à notre journal sa sympathie féministe, nous lui gardons un souvenir reconnaissant.

*Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins: International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.*

A mes nombreux lecteurs et lectrices du monde médical, parlant leur langage, je dirai ceci: la femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre adjectif c'est le trahir. Proclamer la supériorité du masculin, Madame le docteur, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale. Combien Hubertine Auclerc voyait plus juste en demandant la féminisation de la langue française!

Cette féminisation, il faut l'opérer progressivement, par étapes. Il importe d'abord de ne pas ramer à contre-courant et d'adopter pour les autres comme pour soi, voire de généraliser, les formes plus ou moins passées dans l'usage et qui ne soulèvent pas d'objection.

Avocate, nous l'avons dit, est de ce nombre. On comprend mal (sinon par le complexe d'infériorité féminine!) la répugnance des intéressées à l'adopter. Veut-on l'éviter, en arrive à des méprises amusantes. Un lecteur me signale une invitation à une conférence de *Maitre N... avocat* à la cour d'appel: il s'aperçoit ensuite que ce maître avocat se prénomme Suzanne! Cela me rappelle certaines romancières de la « belle époque » qui choisissaient Claude comme prénom de leur pseudonyme afin d'entretenir l'équivoque du masculin. En 1900 il paraît (ou l'on croyait) que le public boudait aux romans de femmes (nous n'en sommes plus là!). Et il ne boude pas davantage aux

## Pro Juventute

commence aujourd'hui sa vente des timbres et cartes de vœux



Le timbre de 5 centimes reproduit l'effigie de celle qui a créé notre „Heidi“ nationale.

### Johanna Spyri

On célèbre, cette année, le 50<sup>me</sup> anniversaire de la mort de Johanna Spyri, l'auteur de Heidi, la créatrice du personnage de la petite montagnarde de Suisse célèbre dans le monde entier.

Cet écrivain zurichois dont les récits ont appris à notre jeunesse la joie ressentie à la montagne, qui a contribué à développer en nous l'amour de la vie simple et sobre que l'on mène sur l'alpe, méritait que cet hommage lui fût rendu.

Johanna Heusser a grandi au milieu de frères et sœurs, dans une joyeuse atmosphère familiale, sur les hauteurs de l'Hirzel; le vent chantait dans les sapins et l'on entendait la Sihl couler dans la vallée. Son père, médecin passionné de sa vocation, sa mère, Meta Heusser, esprit cultivé et femme de cœur, se réjouissaient de voir se développer la personnalité de leurs enfants et avaient garde de s'y opposer.

Sans l'Hirzel, sans ce paysage tant aimé, comment se faire une idée de Johanna Spyri? La famille, le village, sont au centre de ses récits. Les fermes à pignons, les petits jardins fleuris, le clocher rouge et pointu se profilant sur le ciel bleu, elle ne les a jamais oubliés.

## Protection des enfants placés

La Commission d'étude de la protection des enfants placés, qui travaille dans le cadre de la Conférence nationale suisse de Service social, avait préparé il y a quelques années un projet de statut des enfants placés qui donnait des directives fort utiles à tous ceux ayant à s'occuper de tels placements.

Cette commission complète aujourd'hui très heureusement son étude de base en publiant des instructions précisant quels sont les droits et les devoirs des organes de placement et de surveillance, ainsi que des parents nourriciers.

L'enfant qui doit être placé sera préparé tout d'abord au changement de milieu auquel on va le soumettre. On réduira ainsi les malentendus et les révoltes possibles. D'autre part, on tiendra compte des conflits affectifs qui pourront naître du fait que l'enfant sera dès lors partagé entre ses attaches familiales naturelles et ses sentiments vis-à-vis des parents nourriciers. On s'efforcera également de parer à cette dualité.

La famille nourricière, elle, devra être mise exactement au courant de la personnalité de

Plus tard, devenue l'épouse du paisible et digne greffier municipal de Zurich, Johanna Spyri rêve aux fenêtres du bel Hôtel de Ville qui est la demeure officielle des époux. Son cœur n'a pas assez reçu et il lui reste l'évasion des songes. Après des années de calme bonheur, elle perdit son fils unique puis, peu après, son mari. La femme solitaire et durement éprouvée avait alors grand besoin de pouvoir se réfugier dans son royaume consolant! Là fleurit la joie immuable et le cœur se reprend à vivre. Là il fut donné à Johanna Spyri de mettre de nouveau des mains d'enfants dans les siennes, d'orienter des destinées vers le bien, de les préserver du mal, de construire.

Les roses du jardin de Madame Meta refleurirent dans ses livres. Le pays de la jeunesse et son vent frais, son beau paysage, la maison de famille toujours accueillante, furent les compagnons de la femme silencieuse, ennemie de tout ce qui était cliquant et ostensible. C'est là qu'elle trouve sa vraie patrie et son climat d'élection.

Elle mourut le 7 juillet 1901.

Remercions-la de s'être mise, malgré son grand talent, uniquement au service des jeunes. Le grain qu'elle a semé est tombé dans une bonne terre.

Depuis plus d'un demi-siècle, les livres de Johanna Spyri sont aimés des générations qui se succèdent. Nulle frontière politique ou linguistique n'a pu arrêter leur succès. Tant que l'être humain aura la nostalgie d'une vie simple et qu'il sera sensible aux beautés et aux tristesses du monde, tant qu'il joindra les mains, il trouvera dans de tels livres un trésor inestimable pour son cœur et son esprit.

Adaptation d'un texte d'Olga Meyer

l'enfant, du temps pendant lequel il lui sera confié, des diverses modalités réglant son séjour (visites des parents, compétences du représentant légal des organes de protection, etc.), ainsi que de ses propres responsabilités (art. 333 du Code civil). Les questions de pension, de vacances, de contrôle, sont encore abordées.

Enfin les tâches des surveillantes d'enfants placés, leurs compétences, les qualités de tact et de compréhension qui leur sont demandées, font l'objet d'articles détaillés.

Les auteurs ont tenu largement compte, dans ces instructions, de la psychologie de l'enfant et de celle des familles nourricières; leurs conseils sont empreints de bon sens et de respect humain. Nous croyons que leur vœu de voir le public s'intéresser au problème des enfants qui doivent être élevés loin de leur famille mérite de rencontrer une large audience. Souhaitons que nombreuses soient les familles ayant le sens pédagogique et les qualités de cœur requis, prêtes à accueillir un enfant.

H. S. M.

## Glané dans la presse...

### Le féminin dans les noms de professions

Article paru dans le „Monde“

La question est d'importance, et je comprends que nombre de lecteurs me demandent d'y revenir. Le féminisme dans ses conquêtes a marché à pas de géant; la grammaire, cette tardigrade, ne l'a pas suivi qu'à distance et comme à contre-cœur. De sorte qu'à l'heure actuelle il y a disproportion entre les besoins et les moyens. Le français veut des féminins, et il en manque pour désigner des professions exercées plus, ou moins récemment par les femmes.

L'équilibre ne saurait être rétabli rapidement. Je conçois que l'Académie, qui s'est toujours proclamée le greffier de l'usage, hésite à édicter des ukases qui risqueraient de soulever, même dans son sein, des oppositions. C'est donc aux usagers — guidés par les grammairiens, les écrivains et les techniciens qui ont le sens de la langue — à préparer les solutions et à éduquer le public, chacun dans sa sphère. On me demande d'intervenir: je ne veux pas me résumer, tout en craignant qu'on ne m'écoute guère... Mais le grain peut lever à la longue. Le problème est d'abord d'ordre psychologique. Quand on aura persuadé les femmes, les intéressées, que le féminin n'est pas une déchéance — au contraire — le terrain sera libéré d'une lourde hypothèque.

brillantes avocates confrencières.

Bien entendu il ne s'agit pas de réhabiliter des termes devenus péjoratifs. Mais *doctoresse* n'est pas de ce nombre: on va chez la doctoresse, telle cliente préfère la *doctoresse* au *docteur* ou au *médecin*; féminin de deux noms devenus synonymes dans une acception précise, le mot n'en est que plus nécessaire. J'avais un ami, mort récemment, en parlant de sa femme qu'il admirait beaucoup, disait toujours « la doctoresse ». Eh bien! oui, docteur qui me demandez mon avis, je suis partisan de *doctoresse*: contribuez à répandre le terme autour de vous et à écarter des préventions injustes.

J'ai protesté naguère (24 mars 1948) contre l'appellation « Madame le président » qui tend à s'acclimater au Parlement. Une femme qui présidait une société a toujours été appelée présidente: on se rappelle peut-être Mme du Gast, présidente de la Société protectrice des animaux. *Adjointe, conseillère*, et bien entendu *candidate* vont de soi, et je concède au correspondant qui me signale le fait que *le Monde* (19 décembre 1950) a eu tort d'appeler Mme Petit « un adjoint communiste » (à Roanne). L'autre phrase incriminée « Le candidat communiste, Mme Petit... » peut se défendre: car il s'agit d'abord d'un candidat in abstracto, dont la personnalité et le sexe sont ensuite précisés.

Je préconise aussi *députée*, et je l'écris. Qui osera — bravant le respect humain — donner l'exemple pour *ingénieure, professeuse*, auxquelles on s'habituerait vite? Pour les masculins terminés par e muet il suffirait en général de changer d'article: la

juge choque, mais on s'y accoutumerait comme on s'est accoutumé à voir une femme prendre place dans un tribunal (serions-nous plus routiniers en matière de grammaire que d'institutions?). En tout cas la *maire* est imposable (combien de mauvais tours nous jouent les homonymes!). Il faudrait réhabiliter *mairesse*. Y parviendra-t-on? Souhaitons-le.

Albert Dauzat.

### Rectification

Nous nous excusons d'une omission qu'on peut relever dans l'article sur la Bibliothèque du Château d'Oron, paru le 3 novembre, dans le Mouvement Féministe. Ce ne sont pas trois jeunes stagiaires seulement qui ont effectué ce travail, mais bien quatre, il faut donc ajouter aux noms déjà cités, celui de Mlle Catherine Bovel.

**Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.**

TÉLÉPHONE  
23.05.12

45 professeurs  
méthodes  
programmes  
individuels  
gain de temps

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
LANGUES MODERNES  
COMMERCE  
ADMINISTRATION

**École LEMANIA**  
LAUSANNE